

### L'an deux mille onze, le neuf juin.

le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Champagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Juillac le Coq, sous la présidence de Monsieur Christian VALTAUD, Président.

Date de convocation du Conseil de la Communauté : 27 mai 2011

#### Présents :

M. VALTAUD, Président

M. MAUZE ; M. BRIAULT ; Mme DESBORDES ; Mme VENTHENAT ;

Mme BOINAUD ; M. BREUILLET ; M. BEJET ; M. DAVIAUD ; M. DESAFIT ; M. DIHE ; M. A FAURIE ;

M. G FAURIE ; M. FORT ; M. FOUGERE ; M. GRAVERAUD ; M. GUILLOTON ; M. LAGARDE ;

Mme LAURICHESSE ; Mme LE GOLVAN ; M. LIVET ; Mme MARENDAT ; M. MARTIN ; M. NOUVEAU ;

M. RAUD ; M. SANSONNET ; M. SEUVE

**Absents :** Mme RAGONNEAU

**Absents excusés :** M. HOSTEING

**Titulaires remplacés par suppléants:** M. DAMOUR par Mme PENOUTY ; M. EICHERT par Mme SAUVION ; M. GEORGEON par Mme DESSE ; Mme GOURRY par Mme VIAN ; M. LORET par M. JASMIN ; M. NIVET par Mme HERVOIT ; M. RENAUDEAU par M. BERNARD ; Mme ROBICQUET

par M. FRENEAU ; M. VIGNERON LAROSA par M. BUREAU

**Secrétaire de séance :** M. NOUVEAU

Monsieur le Maire accueille l'assemblée communautaire et passe la parole à Monsieur le Président.

En préambule, Monsieur le Président demande aux membres l'autorisation d'ajouter un point complémentaire, celui d'inscrire une décision modificative pour une prestation de service pour la commune de Genté. L'assemblée donne son accord.

### 1. Finances

- Décision modificative n°2

Monsieur le Président fait part de la demande de la commune de Genté d'effectuer des travaux par prestation de service pour la préparation d'une aire de jeux dans le parc de la mairie de Genté.

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

C/4581151 Prestation de service préparation aire de jeux Genté (dépenses) : + 2 500.00€

C/4582151 Prestation de service préparation aire de jeux Genté (recettes) : +2 500.00€

#### **Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte de prendre la décision modificative suivante :

C/4581151 Prestation de service préparation aire de jeux Genté (dépenses): + 2 500.00€

C/4582151 Prestation de service préparation aire de jeux Genté (recettes) : +2 500.00€

- Avenants SOCOTEC pôle médical et multi-accueil, PER, Missions CT et CSPS

Exposé :

Il avait été chiffré, initialement, une mission globale (convention du 10/12/2008) relative à la construction d'un pôle multiservices faisant l'objet d'un seul dossier de consultation.

Les bâtiments à construire étaient l'antenne de la Chambre d'Agriculture, le pôle médical, le multi-accueil et le siège de la communauté de communes.

Pour la mission CT, cette réalisation devait faire l'objet d'un seul rapport initial de contrôle technique, d'un seul rapport final de CT et des visites permettant de suivre plusieurs bâtiments en même temps.

Pour la mission CSPS, cette réalisation devait faire l'objet d'un seul PGC, d'un seul DIUD, des inspections communes uniques pour le projet et des visites permettant de suivre plusieurs bâtiments en même temps.

L'évolution du projet ne correspond pas aux hypothèses initiales.

Dans le cadre des missions CT et CSPS, l'évolution se traduit de la manière suivante :

Mission CT	Mission CSPS
Un PGC par bâtiment (3PGC) Des inspections communes pour les entreprises Des visites spécifiques par bâtiment (aucun chevauchement au niveau des délais de réalisation) Un DIUD par bâtiment (3 DIUD)	Un rapport initial par dossier (3 x RICT) Des visites spécifiques par bâtiment (aucun chevauchement au niveau des délais de réalisation) Un rapport final par dossier (3 x RFCT) Une attestation accessibilité par bâtiment (3 x attestations)

Tout en prenant en compte, le caractère répétitif des dossiers de consultations, il est proposé les honoraires suivants :

Bâtiments	Mission CT	Mission CSPS
Antenne Chambre Agriculture	2 640.00€ ht	7 215.00€ ht
Groupe médical	2 280.00€ ht	6 675.00€ ht
Multi-accueil	1 800.00€ ht	4 503.00€ ht
<b>Proposition total honoraires</b>	<b>6 720.00€ ht</b>	<b>18 393.00€ ht</b>
<b>Honoraires initialement prévus</b>	<b>5 160.00€ ht</b>	<b>15 756.00€ ht</b>
<b>Différence</b>	<b>1 560.00€ ht</b>	<b>2 637.00€ ht</b>

*Avis favorable des membres du bureau*

*Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres*

**Qui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président à passer les avenants pour les missions CT et CSPS avec SOCOTEC pour les montants suivants :

Bâtiments	Mission CT	Mission CSPS
Antenne Chambre Agriculture	2 640.00€ ht	7 215.00€ ht
Groupe médical	2 280.00€ ht	6 675.00€ ht
Multi-accueil	1 800.00€ ht	4 503.00€ ht

- dit que les crédits sont inscrits dans le budget principal 2011 opération multi accueil et dans les budgets annexes PER et Pôle médical 2011.

- PIG Habitat – versement de la subvention à M. FORCAN de Criteuil la Magdeleine

Exposé :

Monsieur le Président fait part aux membres de la demande de Monsieur FORCAIN demeurant Criteuil la Magdeleine, le Grand moulin, qui a déposé une demande de subvention auprès de l'ANAH dans le cadre du programme PIG en décembre 2006.

Monsieur le Président rappelle qu'une convention territoriale d'application du programme d'intérêt général a été passée avec l'ANAH avec pour objectif la production de logements locatifs à loyers maîtrisés et la lutte contre l'habitat indigne.

Ainsi, la communauté de communes s'est engagée à abonder les subventions de l'ANAH de 5% des travaux subventionnables.

Considérant que Monsieur FORCAIN respecte les conditions décrites ci-dessus,

Considérant que les travaux sont achevés, que l'ANAH a versé la subvention qui leur était destinée,

La communauté de communes de Grande Champagne doit abonder de 5% et ainsi apporter une subvention de 3 703.42€.

*Avis favorable des membres du bureau*

*Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres.*

**Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Président à verser la subvention de 3 703.42€ à Monsieur FORCAIN et à procéder à toutes les formalités administratives nécessaires.
- Dit que les crédits sont inscrits sur le compte 2042 de l'opération 113 du budget principal 2011.

## **2. Personnel**

- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour le service voirie à partir du 24 août 2011

Monsieur le Président propose de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service voirie pour M. Renaud BERNARDEAU, qui est à ce jour, en contrat d'aide à l'accompagnement. Le contrat s'achève le 23 août prochain..

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de créer et ouvrir un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 24 août 2011 à temps complet pour le service voirie.

*Avis favorable des membres du bureau*

*Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres*

**Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président à créer et ouvrir un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet à partir du 24 août 2011, de le déclarer vacant auprès du centre de gestion de la Charente.

- dit que les crédits sont inscrits dans le budget principal 2011, chapitre 012 charges de personnel

- Création d'un poste d'attaché territorial pour le 1<sup>er</sup> septembre 2011

Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de créer un poste d'attaché territorial pour diriger les services de la communauté de communes.

**Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président à créer et ouvrir un poste d'attaché territorial à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011, de le déclarer vacant auprès du centre de gestion de la Charente.

- dit que les crédits sont inscrits dans le budget principal 2011, chapitre 012 charges de personnel.

- Frais de déplacement de Mlle LANDREAU, stagiaire

Mademoiselle Léa LANDREAU effectue un stage au sein de la Communauté de communes, service tourisme jusqu'au 17 juin 2011. Son rôle est de mettre en valeur le patrimoine naturel de la vallée du né en participant à l'élaboration d'un programme d'animations, à la communication.

Ainsi, Mademoiselle LANDREAU est amené à se déplacer sur le territoire de la communauté de communes et hors territoire pour les missions qui lui sont confiées.

Il est demandé aux membres d'accepter de payer des frais de déplacement à Mademoiselle Léa LANDREAU selon le barème en vigueur.

*Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres.*

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte de payer des frais de déplacement à Mademoiselle Léa LANDREAU, pour les missions qui lui sont confiées aussi bien sur le territoire de la Communauté de communes de Grande Champagne et hors territoire.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2011.

- Contrat de Madame Stéphanie TENDT

Il est proposé aux membres communautaires de se prononcer sur la création et l'ouverture d'un poste de référent technique qui pourrait avoir le grade d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet pour la micro crèche, le relais d'assistantes maternelles et le lieu d'écoute enfants parents.

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Autorise le Président à créer et à ouvrir, un poste de référent technique à raison de 24 heures par semaine ;
- Autorise le Président à déposer l'offre d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Charente ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2011.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 9 juin 2011 visée le 10 juin 2011 créant le poste à 24 heures par semaine d'Educatrice de Jeunes Enfants,

Vu la déclaration de la vacance de l'emploi faite auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente le 17 juin 2011,

Compte tenu des attentes de la Communauté de Communes de Grande Champagne en termes de compétences et d'expériences professionnelles, l'emploi ne peut être pourvu par un agent titulaire.

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Considérant que le poste d'éducatrice de jeunes enfants ne peut être pourvu par un agent titulaire pour les motifs indiqués ci-dessus, approuve le recours à un agent contractuel dont le curriculum vitae correspond au profil de poste demandé, la personne est dotée d'une expérience demandée, sur un poste à temps non complet de 24 heures par semaine pour une durée de 1 an.
- Fixe le montant de la rémunération sur la grille indiciaire d'éducatrice de jeunes enfants, échelon 8, indice brut 452 indice majoré 396 avec attribution de l'indemnité d'exercice.

- Dit que les crédits sont inscrits dans le budget principal 2011, chapitre 64 Charges de Personnel.

### **3. Chambre d'Agriculture**

Monsieur le Président rappelle aux délégués communautaires que les locaux de la Chambre d'agriculture ont été mis à disposition depuis le 1<sup>er</sup> août 2010.

Monsieur le Président fait part aux membres présents d'appeler un loyer dit provisoire tant que les dépenses et les subventions ne sont pas entièrement payées et obtenues.

Monsieur le Président propose aux membres un loyer de 2700.00€ HT plus les charges de 536.00€ HT mensuel. Ce loyer avec charges sera revu, et un avenant au bail sera pris, lorsque la collectivité aura perçu la totalité des subventions et payé la totalité des dépenses.

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte d'appeler un loyer de 2700.00€ HT plus les charges de 536.00€ HT à la chambre d'agriculture à compter du 1<sup>er</sup> août 2010.
- Autorise le Président à signer un bail avec la Chambre d'Agriculture et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.
- Cette délibération annule et remplace celle prise le 15 novembre 2010.

### **4. SCOT**

Considérant que depuis sa création en 1986, plusieurs études et démarches ont été élaborées à l'échelle du Pays dans une logique de coordination pouvant contribuer à la préfiguration d'un SCOT (charte de développement durable, diagnostic culturel, diagnostic accessibilité et handicap, charte paysagère et architecturale, développement économique, tourisme, environnement ...),

Considérant qu'une démarche SCOT est nécessaire pour l'ensemble du territoire Ouest Charente, entouré de trois SCOT sur ses territoires riverains (Saintonge Romane, Vals de Saintonge, Angoumois),

Considérant qu'une démarche SCOT s'inscrit dans la logique de la charte de développement durable du Pays où il est mentionné qu'il serait souhaitable de mettre en place un SCOT à son échelle,

Considérant que le périmètre du Pays serait le plus pertinent et le plus adapté,

Constatant le refus de la Communauté de Communes de Cognac de répondre favorablement à ce projet collectif.

Les membres du bureau font part de leur souhait que le SCOT soit réalisé à l'échelle des cinq communautés de communes,

Monsieur le Président soumet la proposition suivante, celle de souhaiter la participation de la communauté de communes de Grande Champagne à la réalisation d'un SCOT à l'échelle des **cinq** Communautés de Communes et des communes isolées situées sur le Pays Ouest Charente-Pays du Cognac

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- souhaite la participation de la communauté de communes de Grande Champagne à la réalisation d'un SCOT à l'échelle des **cinq** Communautés de Communes suivantes : Communauté de Communes du Rouillacais, Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf, Communauté de Communes de Jarnac, Communauté de Communes de Cognac, Communauté de Communes de Grande Champagne, et des cinq communes isolées situées sur le Pays Ouest Charente-Pays du Cognac : Birac, Eraville, Malaville, Touzac et Viville.

### **5. JEUNESSE**

#### Contrat départemental d'animation avec le Conseil Général de la Charente

Dans le cadre de sa politique de démocratisation des loisirs sportifs et culturels, le département a décidé d'accompagner les communautés de communes rurales dans la mise en œuvre des projets locaux d'animation.

Le contrat départemental d'animation vise à créer une synergie entre les orientations départementales dans les domaines du sport, de la culture, du développement durable et les politiques locales d'animations.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Lutter contre les déséquilibres territoriaux en termes d'actions éducatives, de loisirs culturels et sportifs.
- Proposer une offre d'activités de loisirs culturels et sportifs pour des populations qui, pour des raisons socio-économiques, en sont le plus éloignées.
- Développer des partenariats inter associatifs.
- Structurer les initiatives locales qui s'inscrivent dans une démarche pour le développement local.
- Favoriser les synergies entre projets locaux et politiques départementales.

Au vu du programme d'actions exposé, le département apporte son soutien financier.

Afin de permettre à la communauté de communes de Grande Champagne de bénéficier de cette aide, il est nécessaire de contractualiser avec le Département pour l'année 2011.

*Avis favorable des membres du bureau*

*Monsieur le Président soumet cette proposition aux délégués communautaires.*

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Autorise le Président à contractualiser avec le Conseil Général de la Charente
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## **6. ZA LE PLASSIN**

Monsieur le Président soumet aux membres la proposition de consulter des bureaux d'études pour la requalification de la zone du Plassin dans sa globalité.

*Avis favorable des membres du bureau*

*Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres.*

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Autorise le Président à consulter des bureaux d'études pour la requalification de la zone du Plassin dans sa globalité.

## **7. ACCOLADE**

Mme Muriel BONNAUD, directrice de l'association d'ACCOLADE, présente les différentes actions pour l'année 2011.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures*